



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes

SERVICE DÉPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS
DES ALPES-MARITIMES

COMPTE-RENDU

« EVALUATION -CONTRÔLE »

2024

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS
ALPES-MARITIMES

ORGANISATEUR : Association SOS Liens

NUMERO D'ORGANISATEUR : 077ORG0632

DÉNOMINATION DE L'ACM :

- RIJ caravelle 60, 06600 ANTIBES
- RIJ de Nice, 06100 NICE

CONTRÔLE EFFECTUE PAR :

Arnaud FORAY
Conseiller Jeunesse

DATE DU CONTRÔLE :

23/08/2024

PERSONNE(S) RENCONTRE(ES) :

Jean-Marie DEUTCHO – Secrétaire de l'association
Kamel KEMACHE - Directeur

SDJES DES ALPES-MARITIMES
Service Jeunesse – Bureau des ACM
Franck.levieux@ac-nice.fr / celine.dubois@ac-nice.fr

SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ACM LORS DU CONTRÔLE

Nom du directeur(trice) : Kamel KEMACHE

Qualification du directeur (trice) : BAFD stagiaire

Nombre d'enfants présents : 20 (aucun en situation de handicap)

- Moins de 6 ans :

- 6 ans et plus : 20

Nombre d'encadrants présents : 5

Qualification des encadrants : 1 BAFD stagiaire, 1 Bafa stagiaire, 1 BPJEPS, 2 Bafa

Nom de l'assistant sanitaire : directeur

Le Taux d'encadrement est-il respecté : oui

Le Taux de qualification est-il respecté : oui

GESTION ADMINISTRATIVE DE LA DIRECTION

- Les documents obligatoires suivants sont-ils présentés par le directeur ?

OUI

Documents obligatoires

Récépissé de fonctionnement – Fiches Complémentaires - Projet Educatif – Projet Pédagogique – Diplômes des encadrants – registre du personnel – Attestations de vaccinations – Fiches sanitaires de liaison – registre des présences et d'infirmerie – Attestation d'assurance – Registre de sécurité – Menus –Affichage obligatoires)

- Observations :

Le séjour contrôlé est labellisé « colos apprenantes ». Il se déroule pour partie au relai international de la jeunesse d'Antibes et de Nice. Pour la réalisation de ce séjour, l'association a su nouer une diversité de partenariats avec plusieurs institutions : SDJES 77, Politique de la ville, Caf77, conseil départemental et municipalité de Roissy-en-Brie. Ces partenariats ont notamment permis de renforcer la stabilité financière de l'association afin que les séjours puissent se réaliser plus facilement.

Le séjour a été préparé très en amont, dès la fin de précédent séjour d'été 2023. De nombreuses réunions préparatoires ont été organisées, tant au sein de l'équipe de l'association qu'auprès des familles (réunions, événements au sein de la ville, réseaux

SDJES DES ALPES-MARITIMES

Service Jeunesse – Bureau des ACM

Franck.levieux@ac-nice.fr / celine.dubois@ac-nice.fr

sociaux...), afin de renforcer l'information et l'accessibilité (accompagnement des familles au dispositif VaCaf).

L'association a élargi le public bénéficiaire au-delà des jeunes de Roissy-en-Brie. Des résidents de Pontault-Combault et Ozoir-la-Ferrière y participent également. L'enjeu de mixité a été également pris en compte, tant dans la composition de l'équipe que des participants. Parmi les bénéficiaires, il s'agit pour beaucoup de premiers départs en séjour. L'association s'inscrit ainsi pleinement dans les enjeux du dispositif colos apprenantes.

La gestion administrative de la direction s'est révélée de bonne qualité lors de la visite, que ce soit dans le classement de ses documents, dans leurs utilisations et dans les procédures administratives mises en place.

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Avis sur la démarche pédagogique portant sur les points suivants :

*Existence d'un Projet Éducatif (PE) clair et actualisé – Existence d'un Projet Pédagogique (PP)
- Modalités d'élaboration partagée du Projet Pédagogique avec l'équipe d'encadrement -
Prise en compte dans le PP, des objectifs éducatifs du PE - Pertinence de la déclinaison
pédagogique mise en œuvre et méthodologie d'évaluation - Pertinence de la mise en œuvre
dans les activités - Présence éventuelle d'un arbre pédagogique clair, cohérent et réellement
utilisé - Originalité et diversité des activités proposées.*

Le séjour s'inscrit dans une démarche éducative et pédagogique très affirmée au bénéfice des enfants accueillis.

Le projet éducatif témoigne d'une volonté d'accompagnement des jeunes dans le renforcement de l'autonomie et de la responsabilisation tout au long du séjour.

Les projets éducatif et pédagogique se complètent bien que leur articulation gagnerait à être davantage travaillée :

Le projet éducatif, contient notamment :

- 1° La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;
- 2° La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
- 3° Les modalités de participation des mineurs ;
- 4° Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- 5° Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
- 6° Les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- 7° Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés (et les informations relatives aux couvertures d'assurance).

SDJES DES ALPES-MARITIMES

Service Jeunesse – Bureau des ACM

Franck.levieux@ac-nice.fr / celine.dubois@ac-nice.fr

Le projet pédagogique, spécifique à chaque séjour , prend en compte l'âge des mineurs accueillis et précise (article R 227-25 du CASF) :

- la nature des activités proposées et les conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives
- la répartition des temps d'activités et de repos
- les modalités de participation des mineurs
- les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé (le cas échéant)
- les modalités de fonctionnement de l'équipe, directeur, animateurs, et participants à l'accueil
- les modalités d'évaluation de l'accueil
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Le directeur gagnera à clarifier la liaison entre les intentions éducatives, les objectifs généraux qui en découlent, les activités proposées pour la réalisation de ces objectifs et enfin les effets concrets attendus ou modalités d'évaluation. Des outils et informations détaillées sont à disposition sur le site : <https://acm-cvl.fr/>

Par ailleurs, l'équipe pourra éventuellement s'emparer de la méthode de l'arbre pédagogique afin que ses ambitions et valeurs éducatives soient partagées.

Les activités proposées sont riches et diversifiées, permettant aux jeunes de profiter d'une grande palette d'activités : visites (Monaco, Montagne, Italie, Nice, Cap d'Antibes), activités de loisirs (nage, découverte de la mer), culturelle (musée national du sport) ou d'engagement (ramassage des mégots à Nice) ...

Il est noté dans le projet pédagogique, le programme d'activités et le budget prévisionnel du séjour une grande part du séjour dédié aux transports et activités nécessitant l'intervention d'intermédiaires. Il pourrait être pertinent de questionner ce fonctionnement dans le cadre de l'organisation du séjour afin d'une part de réduire les coûts liés à la rémunération d'intermédiaires, aux locations de transport et de matériel et les temps liés aux trajets. Une organisation davantage centrée sur la vie du collectif, avec des activités de groupe diversifiées (en lien avec le football, peuvent être organisés du cécifoot et autres sports adaptés par exemple).

La valorisation du séjour est un élément important pour l'équipe qui organise une exposition avec les jeunes au sein du RIJ de Nice et une restitution après le séjour. L'équipe pourra enrichir sa réflexion sur d'autres modalités de valorisation (blog réalisé par les jeunes en format audio, vidéo, texte...), carnet de souvenirs...

BILAN

DE L'ÉVALUATION-CONTROLÉ

ASPECTS REGLEMENTAIRES, SECURITAIRES et PEDAGOGIQUES

Le travail de réflexion et de gestion mis en œuvre par l'association pour l'organisation de ses séjours est incarné par la réalisation d'un séjour riche qui s'intègre bien dans le cadre du dispositif des colos apprenantes.

Les valeurs éducatives sont solidement affirmées. L'association gagnera à poursuivre sa collaboration avec la commune de Roissy-en-Brie, en particulier via le projet éducatif de territoire mis en place sur la commune.

L'association gagnera également à poursuivre sa réflexion sur la construction de ses séjours en divers points :

- distinction du temps entre activités « de consommation » et vie du groupe ;
- mieux articuler le projet éducatif et le projet pédagogique ;
- renforcer la participation des jeunes dans la valorisation des activités ;
- renforcer les critères d'évaluation.

L'inspecteur jeunesse et sports



Damien CARBONNEL

ORGANISATION SPECIFIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Activités de l'arrêté du 25 avril 2012 - Conditions d'encadrement - Relations avec les prestataires- Existence de conventions - Contrôle des diplômes - Conditions générales de sécurité- information des parents

Une diversité d'activités physiques sont organisées tout au long du séjour. Concernant les activités nautiques, l'association a organisé des sessions d'aisance aquatique en amont du séjour auprès des jeunes le souhaitant et afin de favoriser la participation à diverses activités proposées (kayak, palme-masque-tuba).

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

La qualité des conditions d'accueil des mineurs assure la sécurité des mineurs accueillis et favorise le développement d'un bon travail éducatif. Elle contribue également à installer un climat de sérénité chez les encadrants, propice au bon déroulement du séjour.

- Appréciation générale concernant les locaux et conditions de sécurité :

(Aménagement – Hygiène - Adaptation et appropriation des locaux - Risques apparents - Procédures de sécurité mises en place - Infirmerie ou tente d'infirmerie si hébergement - Propreté apparente de la cuisine et respect des principales règles d'hygiène alimentaire - Gestion des douches Entretien et tenue des locaux)

Le séjour est hébergé dans les locaux du relai international de la jeunesse d'Antibes (complètement rénové en 2024) et de Nice. Les locaux et l'organisation qui y est mise en place sont adaptés aux séjours.